



Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des agents permettant de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la situation économique et financière de PE, l'organisation du travail et aux conditions de travail d'hygiène et de sécurité.

**Présent.es SNU :** C.Gruot, E.Bberthaud, E.Propper, F Chambarlhac



**ODJ CSE :** Information sur l'évolution des règles de l'Assurance Chômage

**Présent.es Direction :** M.Swieton, C.Riffard, S.Mauffré



## CSE, l'🤔 du SNU

CSE ordi du 23 février 2023



### DECLARATION DES ELUS SNU

#### SUR L'EVOLUTION DE LA REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Dijon le 23/02/23

Depuis 5 ans, les privé.es d'emploi sont victimes de mesures gouvernementales profondément injustes (loi° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, règlement d'assurance chômage du 26 juillet 2019 issu du décret n° 2019-797 et le décret n° 2021-1251 du 29 septembre 2021) qui renforcent leur précarité :

- ▶ En supprimant temporairement leurs allocations chômage ou sociales suite aux radiations,
- ▶ En durcissant les conditions d'accès aux allocations chômage dans un 1er temps,
- ▶ En diminuant leurs allocations journalières (- 25 %) pour plus de 1.000.000 d'entre eux dans un 2<sup>ème</sup> temps,
- ▶ Et maintenant en réduisant de 25 % leur durée d'allocations en lien avec une situation économique favorable qui pourtant semble se détériorer dans notre région (diminution de la reprise d'emplois depuis deux mois)

Qui plus est, ces mesures viennent accentuer un contexte de tension inflationniste où la question du maintien du niveau de vie est primordiale pour toutes et tous.

Depuis la crise sanitaire, le gouvernement stigmatise les privé.es d'emploi en leur faisant porter seuls la responsabilité d'être au chômage sans jamais remettre en question le fonctionnement des entreprises qui profitent largement des aides de l'Etat pour battre des records de bénéfices et de dividendes. Il ne s'interroge jamais sur la question essentielle de l'attractivité des emplois liée à la durée du contrat, à une reconnaissance salariale réelle ainsi qu'à des conditions de travail dignes.

De plus, les privé.es d'emploi subissent la dématérialisation à marche forcée des services de Pôle emploi à l'origine de nombreux litiges et incompréhensions. Cela participe à l'augmentation de l'agressivité (verbale, comportementale voire physique), mais aussi à l'explosion des menaces de tentatives de suicide des chômeurs qui ont augmenté de plus de 300 % depuis 2019.

Oui, le gouvernement, par ses mesures coercitives et anxiogènes exclusivement orientées vers les plus fragiles, a sa part de responsabilité dans la croissance des agressions à Pôle emploi. Leur abandon pourra ramener un peu d'apaisement dans nos relations avec les usagers.

**Ainsi pour le SNU, il est clair que ces réformes doivent être abandonnées et réclame à la Direction Générale qu'elle agisse auprès de ses tutelles en ce sens.**



Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les coordonnées de vos élus SNU-BFC sont [ici](#)

